

# COMPTE ADMINISTRATIF 2020

## Note brève et synthétique

Conseil Municipal du 28/06/2021

La crise sanitaire, qui a vu le jour en 2020 et se poursuit encore aujourd'hui, a bouleversé l'exécution du budget 2020.

La Mairie a engagé des dépenses exceptionnelles de fonctionnement pour protéger la population et les agents et pour soutenir son tissu économique, culturel et social. Ce sont plus de 2,8 M€ de dépenses qui ont été consacrées à la gestion de la crise.

La crise a également pesé sur les recettes avec des pertes subies (stationnement) ou liées à des décisions d'accompagnement (exonérations de droits de place ou de frais facturés aux familles) qui atteignent près de 2 M€.

Le coût de la crise pour le budget 2020 de la Mairie approche les 5 M€.

En parallèle, les décisions de confinement national ont contraint la Mairie à annuler de nombreux événements et à fermer la plus grande partie de ses équipements. Les services de la Mairie se sont concentrés sur les missions essentielles, au plus près des habitants. Ce mode de fonctionnement inédit a conduit à la non consommation de crédits prévus au budget à hauteur 3 M€ permettant ainsi d'amortir les effets de la crise. Le niveau d'épargne disponible pour 2020 reste donc solide (21 M€).

Par ailleurs et malgré le ralentissement des chantiers provoqué par le confinement, les investissements 2020 atteignent 43,8 M€<sup>(p8)</sup> et sont largement autofinancés. La dette reste ainsi contenue à 86,7 M€.

Il convient également de préciser que les investissements inscrits au budget 2020 et non achevés s'établissent à 17 M€ et viendront s'ajouter aux crédits d'investissements ouverts au budget 2021.

**Les comptes 2020, détaillés dans le présent rapport, démontrent qu'une gestion saine des finances, sur le long terme, confère à Orléans la résilience nécessaire pour affronter cette crise inédite tout en continuant d'accompagner le développement de son territoire, sans augmenter les impôts et en limitant son recours à la dette.**

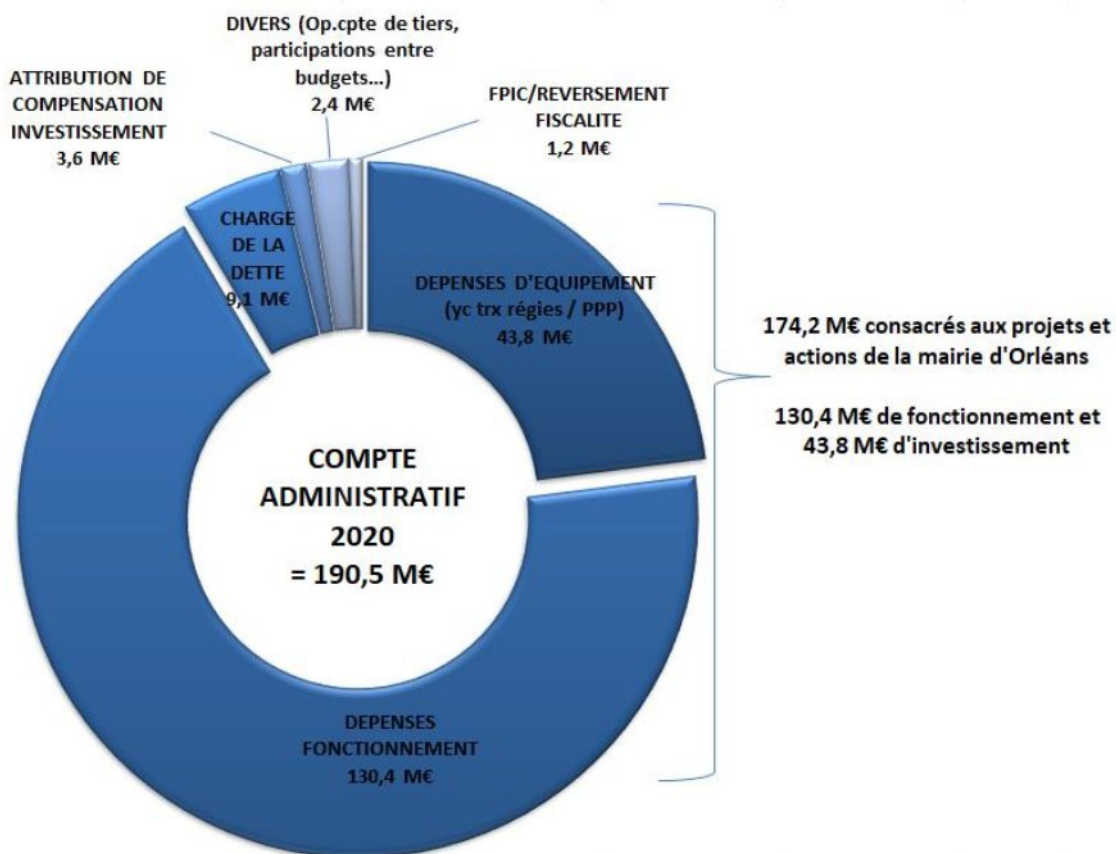
## PRESENTATION CONSOLIDEE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 PAR GRANDES MASSES □ Budget principal et budget annexe activités spécifique

### 1- Présentation budgétaire consolidée par grandes masses

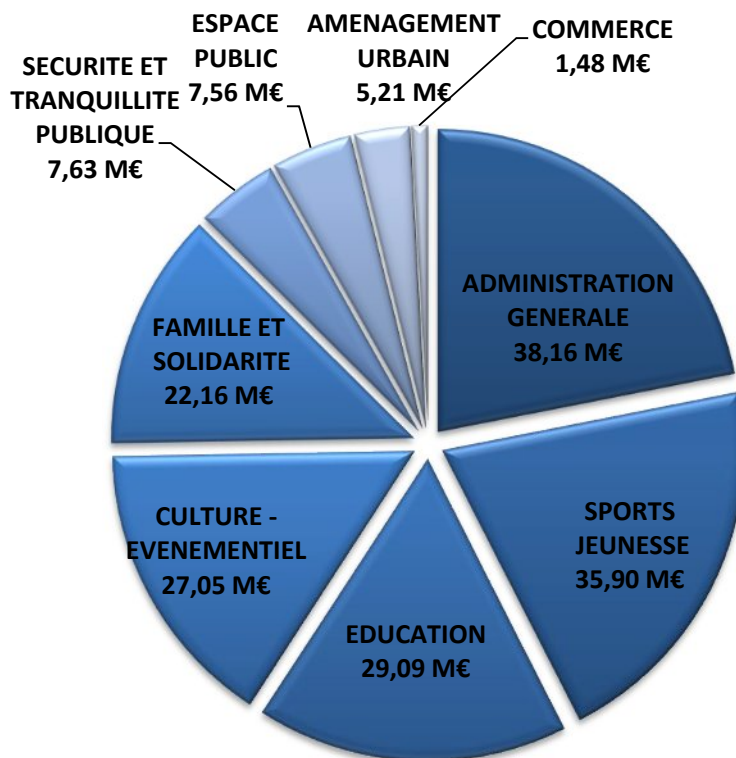
INVESTISSEMENT	CA 2019	CA 2020	Evol° M€
<b>RECETTES CUMULEES</b>	<b>74,6 M€</b>	<b>61,2 M€</b>	<b>-13,4 M€</b>
dont recettes réelles	43,6 M€	39,8 M€	-3,8 M€
dont emprunt	10,0 M€	11,0 M€	1,0 M€
dont recettes d'ordre	21,0 M€	10,4 M€	-10,6 M€
<b>DEPENSES CUMULEES</b>	<b>77,8 M€</b>	<b>63,8 M€</b>	<b>-13,9 M€</b>
dont dépenses réelles - équipement (dt trx régie, PPP)	53,3 M€	43,8 M€	-9,6 M€
dont autres dépenses réelles (op pour cpte de tiers...)	3,7 M€	2,0 M€	-1,7 M€
dont Attribution de compensation (investissement)	3,6 M€	3,6 M€	0,0 M€
dont remb. capital de la dette (hors PPP)	9,3 M€	8,4 M€	-0,9 M€
dont dépenses d'ordre	7,8 M€	6,0 M€	-1,8 M€
FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	Evol° M€
<b>RECETTES CUMULEES</b>	<b>179,7 M€</b>	<b>172,7 M€</b>	<b>-7,0 M€</b>
dont recettes réelles	173,9 M€	166,7 M€	-7,3 M€
dont recettes d'ordre	5,8 M€	6,0 M€	0,2 M€
<b>DEPENSES CUMULEES</b>	<b>154,1 M€</b>	<b>143,0 M€</b>	<b>-11,0 M€</b>
dont dépenses réelles (hors trx en régie)	135,1 M€	132,6 M€	-2,5 M€
dont dépenses d'ordre	19,0 M€	10,4 M€	-8,5 M€
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>135,1 M€</b>	<b>132,6 M€</b>	<b>-2,5 M€</b>
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>173,9 M€</b>	<b>166,7 M€</b>	<b>-7,3 M€</b>
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>70,0 M€</b>	<b>57,9 M€</b>	<b>-12,1 M€</b>
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>53,6 M€</b>	<b>50,8 M€</b>	<b>-2,8 M€</b>

Le compte administratif 2020 présente :

- des dépenses réelles de fonctionnement de 132,6 M€ (hors travaux en régie)
- des recettes réelles de fonctionnement de 166,7 M€
- des dépenses réelles d'investissement de 57,9 M€ (comprenant les travaux en régies et l'attribution de compensation d'investissement)
- des recettes réelles d'investissement de 50,8 M€.



Les 174,2 M€ consacrés aux projets et actions de la Mairie se répartissent de la manière suivante :



## 2- Présentation consolidée des équilibres financiers

CA 2020	BUDGET PRINCIPAL	BA ACTIVITES SPECIFIQUES	CUMULS
Recettes de gestion (1)	165,8 M€	0,5 M€	166,3 M€
Dépenses de gestion (2)	130,9 M€	0,4 M€	131,3 M€
<b>Epargne de gestion (3) = (1) - (2)</b>	<b>34,9 M€</b>	<b>0,1 M€</b>	<b>35,0 M€</b>
Intérêts de la dette dont écart d'ICNE (4)	1,1 M€		1,1 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,2 M€		0,2 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,3 M€		0,3 M€
<b>Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)</b>	<b>33,8 M€</b>	<b>0,1 M€</b>	<b>34,0 M€</b>
AC investissement (8)	3,6 M€		3,6 M€
<b>Epargne brute corrigée AC (9) = (7) - (8)</b>	<b>30,2 M€</b>	<b>0,1 M€</b>	<b>30,4 M€</b>
Remboursement de capital (10)	9,2 M€		9,2 M€
<b>Epargne disponible (11) = (9) - (10)</b>	<b>21,1 M€</b>	<b>0,1 M€</b>	<b>21,2 M€</b>

Le compte administratif 2020 présente un niveau d'épargne brute consolidée (après attribution de compensation d'investissement) de 30,4 M€ et d'épargne disponible de 21,2 M€.

En 2020, seul le budget principal comporte de la dette.

En consacrant la totalité de l'autofinancement brut au remboursement anticipé de sa dette, **la Ville d'Orléans pourrait rembourser sa dette bancaire en 2,9 ans, pour une durée de 10 à 12 ans habituellement admise pour les villes comparables.**

## LE BUDGET PRINCIPAL

Opérations Réelles En M€ - Budget Principal	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Recettes courantes de fonctionnement	168,2	166,9	165,8
Dépenses courantes de fonctionnement (hors travaux en régie)	134,3	133,2	130,9
<b>Epargne de gestion (hors éléments exceptionnels)</b>	<b>33,8</b>	<b>33,6</b>	<b>34,9</b>
Charges exceptionnelles	0,1	0,2	0,2
Produits exceptionnels (hors cession)	0,2	0,3	0,3
<b>Epargne de gestion (y compris éléments exceptionnels)</b>	<b>34,0</b>	<b>33,8</b>	<b>34,9</b>
Intérêts de la dette	1,4	1,2	1,1
<b>Epargne brute / Autofinancement brut</b>	<b>32,6</b>	<b>32,5</b>	<b>33,8</b>
Attribution de compensation investissement	3,4	3,6	3,6
<b>Epargne brute - Après att. de compensation invest.</b>	<b>29,3</b>	<b>28,9</b>	<b>30,2</b>
Remboursement du capital de la dette bancaire / non bancaire	10,4	10,0	9,2
<b>Epargne disponible / Autofinancement net</b>	<b>18,9</b>	<b>18,9</b>	<b>21,1</b>
Dépenses d'investissement	42,6	56,4	45,1
dont dépenses d'équipement (hors PPP)	40,4	52,6	43,1
dont provisions Compte épargne temps / retraite (1068)		1,3	
Recettes propres d'investissement	12,7	26,3	14,1
dont reprise provision pour propre assureur (1068)		2,4	0,0
Emprunt d'équilibre	8,0	10,0	11,0
Résultat de l'exercice	-3,1	-1,2	1,1
Résultats antérieurs / Reprise résultats Parc Floral en 2018	7,9	3,9	2,7
<b>Sous-total résultat global de clôture</b>	<b>4,8</b>	<b>2,7</b>	<b>3,8</b>
Apurement compte 1069 - transposition M57	-0,9		
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>3,9</b>	<b>2,7</b>	<b>3,8</b>
Reports (dépenses)	12,4	8,9	17,4
Reports (recettes)	10,4	7,5	17,0
<b>Résultat après reports</b>	<b>1,9</b>	<b>1,4</b>	<b>3,4</b>
<b>Encours dette bancaire au 31/12/N</b>	<b>68,7</b>	<b>69,4</b>	<b>72,0</b>
<b>Encours dette non bancaire au 31/12/N</b>	<b>16,2</b>	<b>15,4</b>	<b>14,7</b>
<b>Encours dette total au 31/12/N</b>	<b>84,9</b>	<b>84,9</b>	<b>86,7</b>

Entre 2018 et 2019, les masses budgétaires ont évolué avec les transferts de compétences. Ainsi, l'attribution de compensation perçue par la ville est réduite du montant net des dépenses de fonctionnement et d'investissement transférées à Orléans Métropole.

L'exercice 2020 fait apparaître une épargne brute après attribution de compensation d'investissement de 30,2 M€ et une épargne disponible de 21,1 M€ en progression par rapport à 2019.

La Mairie d'Orléans a investi 43,8 M€ (y compris 0,7 M€ de PPP) sur l'exercice 2020.

L'emprunt souscrit en 2020 représentant 11 M€, ces investissements ont donc été largement autofinancés.

Le compte administratif 2020 présente un résultat net positif de 3,8 M€.

Fin 2020, l'encours de dette (y compris dette PPP) de la Mairie s'établit à 86,7 M€ en progression de 1,8 M€ par rapport à 2019.

Avec une dette de 728 € par habitant, la Ville d'Orléans présente un endettement inférieur de 33 % à l'endettement moyen pour la strate des communes de plus de 100 000 habitants appartenant à un groupement à fiscalité professionnelle unique (1093 €/habitant - source DGCL – comptes individuels des collectivités).

Le ratio d'encours de dette / recettes réelles de fonctionnement s'établit à 52,2 % pour Orléans, contre 82,6 % pour la strate des communes de plus de 100 000 habitants, appartenant à un groupement à fiscalité professionnelle unique source DGCL - Les collectivités locales en chiffres 2020 – ratios financiers obligatoires du secteur communal par strate de population en 2018.

La capacité de désendettement d'Orléans représente 2,9 années d'épargne brute après attribution de compensation, ce qui signifie que la totalité de la dette de la Ville pourrait être remboursée en 2,9 ans, pour un indicateur communément admis entre 10 et 12 ans.

### Recettes de gestion courante en légère baisse à périmètre constant entre 2019 et 2020

EN K€	2016	2017	2018	2019	2020	évolution 20/19
Impôts et taxes	118 355	112 780	111 607	109 908	109 676	-232
Dotations et participations	33 391	33 099	32 483	32 876	33 982	1 106
Autres Ressources d'exploitation	18 113	16 564	23 971	23 964	21 965	-2 000
Rembt de charges de personnel	11 996	12 247	130	111	200	90
<b>Recettes de gestion courante</b>	<b>181 855</b>	<b>174 691</b>	<b>168 191</b>	<b>166 860</b>	<b>165 823</b>	<b>-1 036</b>
Produits financiers	1	0	24	27	0	-27
Produits exceptionnels	2 132	6 928	2 635	6 254	154	-6 100*
Reprise de provisions	0	84	207	254	182	-71
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>183 988</b>	<b>181 704</b>	<b>171 057</b>	<b>173 394</b>	<b>166 160</b>	<b>-7 235</b>
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>1 569</i>	<i>609</i>	<i>816</i>	<i>5 757</i>	<i>5 998</i>	
<b>TOTAL Recettes de fonctionnement</b>	<b>185 557</b>	<b>182 313</b>	<b>171 873</b>	<b>179 152</b>	<b>172 158</b>	
<b>Elements non récurrents</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-507</b>	<b>-6</b>	
Festival de Loire				-507	-6	
<b>Recettes de gestion courante retraitées</b>	<b>181 855</b>	<b>174 691</b>	<b>168 191</b>	<b>166 353</b>	<b>165 818</b>	<b>-535</b>

(\*)Les recettes exceptionnelles 2019 intégraient la cession du collège Bailly pour 4,4 M€ et de la MSP Argonne pour 0,600M€, il n'y a pas eu de cession foncière en 2020.

En apparence, les recettes de gestion courantes apparaissent en diminution de 1 M€ (-0,6 %).

- La baisse des impôts et taxes pour 232 M€ dont -1,490 M€ imputables à la crise sanitaire (droits de place, droits d'enregistrement et taxe électricité) compensée par le dynamisme des recettes de TF et de TH (+1,291 M€)
- La baisse des ressources d'exploitation de 2 M€ imputable à la crise sanitaire (loyers, redevance, tarification des services et stationnement)
- L'évolution des dotations et participations pour 1 M€

Après retraitement du festival de Loire (non récurrent), les recettes de gestion courantes à périmètre comparable à 2019 sont en baisse de 0,535 M€.

## Dépenses de fonctionnement

En K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	évolution 20/19	
Charges à caractère général	34 150	33 739	32 608	29 620	30 477	27 575	-10%	-2 902
Charges de personnel	92 703	90 229	93 149	78 826	78 989	79 008	0%	19
Autres charges de gestion (dt subventions)	24 673	24 773	25 793	24 601	22 787	23 563	3%	776
Divers (FPIC...)	980	1 405	1 328	1 603	1 362	1 179	-13%	-182
<b>Dépenses de gestion courante</b>	<b>152 507</b>	<b>150 145</b>	<b>152 877</b>	<b>134 650</b>	<b>133 615</b>	<b>131 326</b>	<b>-2%</b>	<b>-2 289</b>
Charges financières	1 842	1 622	1 380	1 365	1 242	1 111	-11%	-132
Charges exceptionnelles	1 053	1 170	1 066	44	86	26	-70%	-60
Provisions	184	0	134	43	131	170	29%	38
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>155 586</b>	<b>152 938</b>	<b>155 458</b>	<b>136 102</b>	<b>135 074</b>	<b>132 632</b>	<b>-2%</b>	<b>-2 443</b>
Opérations d'ordre	27 631	12 791	15 934	13 886	18 857	10 316		
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>183 217</b>	<b>165 729</b>	<b>171 392</b>	<b>149 988</b>	<b>153 931</b>	<b>142 948</b>		
<b>Elements non recourants</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-2 442</b>	<b>-922</b>		
Festival de loire					-1 887	-539		
Cannes 39					-180			
Travaux en régies					-375	-383		
<b>Dépenses de gestion courante retraitées</b>	<b>152 507</b>	<b>150 145</b>	<b>152 877</b>	<b>134 650</b>	<b>131 173</b>	<b>130 404</b>	<b>-0,6%</b>	<b>-769</b>

Les transferts de compétences effectués en 2017, 2018 puis en 2019 perturbent la comparabilité entre les exercices.

Les dépenses réelles de fonctionnement apparaissent en baisse de 2,289 M€ et de 0,769 M€ hors Festival de Loire, Cannes 39 et travaux en régie (non récurrents).

Cette diminution de 0,949 M€ intègre :

- Des dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire pour 2,895 M€ :
  - Achats liés à la protection des agents et de la population (masques, gels, produits désinfectants, ...) : 1,546 M€.
  - Aides aux commerçants : 1,019 M€.
  - Prime exceptionnelle COVID versée aux agents : 0,330 M€.
- Des dépenses non réalisées en raison de la crise sanitaire pour 3,008 M€
  - Annulations ou modifications d'évènements : 1,730 M€
    - Fêtes de Jeanne d'Arc : 0,516 M€
    - Masse salariale (vacations et heures sup) : 0,342 M€
    - Voix d'Orléans : 0,223 M€
    - Dépenses de communication tous évènements : 0,290 M€
    - Jazz or Jazz : 0,144 M€
    - Marché de Noël : 0,060 M€
    - Orléans Game Show : 0,060 M€
    - Course des 3 Ponts : 0,050 M€
    - Hors les Murs : 0,025 M€
    - Manifestations jeunesse : 0,020 M€
  - Fermeture des établissements et confinement des agents : 1,278 M€
    - Education et centres de loisirs : 0,526 M€
    - Masse salariale (contrats crèches et écoles) : 0,297 M€
    - Fluides : 0,230 M€

- Affranchissement et atelier numérique : 0,120 M€
- Formations : 0,105 M€
- Diverses évolutions de charges indépendamment de la crise sanitaire pour le solde et notamment carburant (-300 k€) et loyers et charges pour l'hébergement provisoire de l'auberge de jeunesse (-245 k€).

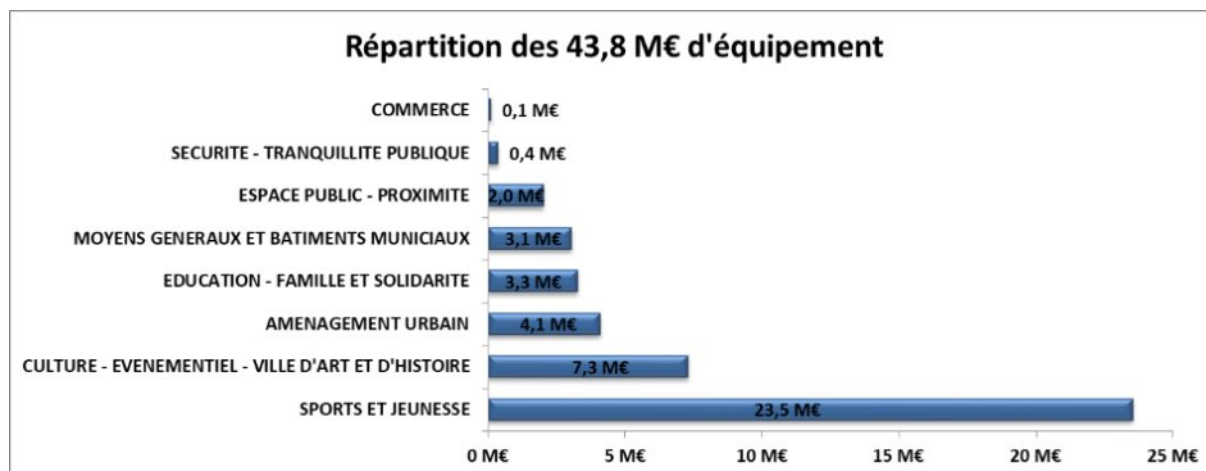
### Dépenses d'équipement – un effort d'investissement maintenu

Avec 43,8 M€ de dépenses d'équipement (dont PPP Chardon), la Mairie maintient un niveau d'investissement important:

- 40,8 M€ de dépenses réalisées sur le patrimoine de la Ville ;
- 1,9 M€ de subventions d'équipement versées ;
- 0,7 M€ de remboursement du capital de la dette lié au PPP Chardon
- 0,4 M€ de fouilles archéologiques réalisées en régie par le service d'archéologie municipal

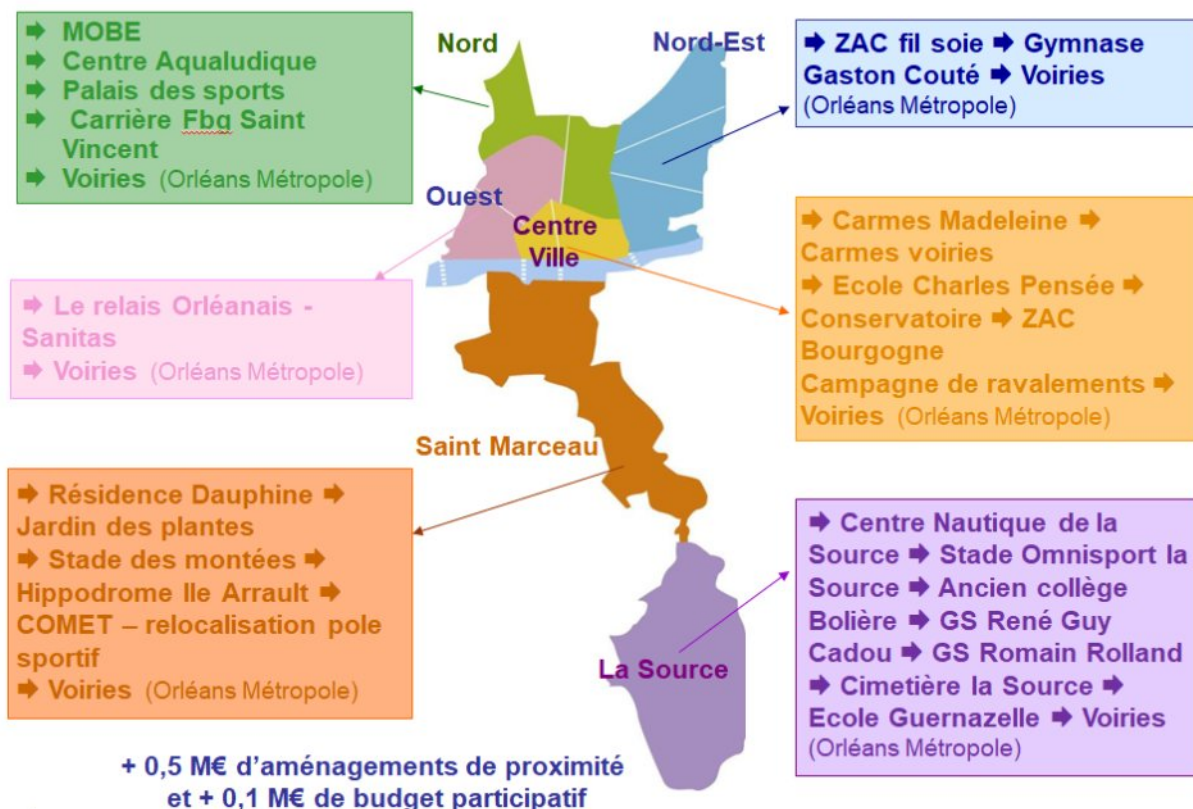
A ces investissements, il convient d'ajouter 10 M€ réalisés par Orléans Métropole au titre de la politique espace public – voirie transférée soit un effort d'investissement global pour les Orléanais de 53,8 M€.

(<sup>covid 19</sup>) La crise sanitaire a provoqué le ralentissement et/ou l'arrêt des chantiers en cours ou à lancer en 2021. Tous les crédits ouverts en investissement n'ont pu être mandatés au cours de l'exercice. Dans ces conditions, les restes à réaliser 2020 s'établissent à 17,4 M€ et viendront s'ajouter aux crédits d'investissements ouverts au budget 2021.





### 2020 : les principaux projets par quartier



### Financement des investissements

	CA 2015	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Structure des recettes 2020
Dépenses d'investissement (hors dette et gestion active de dette)	45,1	50,2	42,6	56,4	45,1	
<b>Financement des dépenses d'investissement</b>	<b>46,6</b>	<b>53,9</b>	<b>39,6</b>	<b>55,2</b>	<b>46,1</b>	<b>100%</b>
Epargne disponible	18,4	9,1	18,9	18,9	21,1	47%
FCTVA / Taxe aménagement	6,3	6,5	3,8	10,4	7,3	16%
Subventions	5,3	4,2	1,7	3,6	4,9	11%
Cessions	1,1	5,0	2,6	6,2	0,1	0,2%
Autres recettes	2,5	18,1	4,6	6,0	1,8	4%
Emprunts mobilisés (hors PPP)	13,0	11,0	8,0	10,0	11,0	24%
Evolution du fonds de roulement	-1,5	-3,7	3,1	1,2	-1,1	-2%

En 2020, la part de financement de l'ensemble des investissements par emprunt est limitée à 24 % des recettes d'investissement.

Les recettes définitives mobilisées pour le financement de l'ensemble des investissements, et qui constituent l'autofinancement élargi, comprennent :

- l'épargne disponible issue de la section de fonctionnement (47 %),
- le FCTVA et la taxe d'aménagement (16 %),
- les subventions (11 %),
- le produit des cessions (0,2 %).

## **Encours de la dette**

Par délibération du 11/12/2017 et dans le cadre du transfert de la compétence espace public à Orléans Métropole, la dette relative aux emprunts souscrits pour le financement des dépenses des investissements de cette compétence a été transférée à Orléans Métropole au 01/01/2018 pour un montant de 20,304 M€. Ainsi, Orléans Métropole s'est substituée à la Ville d'Orléans dans ses obligations découlant des emprunts.

Fin 2020, l'encours total de dette de la Ville d'Orléans s'établit à 86,7 M€.

### **EVOLUTION DE LA DETTE BANCAIRE**

L'encours de dette bancaire de la Ville d'Orléans s'établit à 72 M€ à fin 2020 en augmentation de 2,57 M€ par rapport à 2019. Il est constitué de 56 % de prêts à taux fixe et de 44 % de prêts à taux variable.

### **EVOLUTION DE LA DETTE PPP**

Fin 2020, la dette PPP pour le financement de la construction du groupe scolaire Bénédicte Maréchal et du gymnase Georges Chardon, dans le quartier Saint-Marceau, s'élève à 14,715 M€, en diminution de 0,7 M€ par rapport à 2019.

## **LE BUDGET ANNEE ACTIVITES SPECIFIQUES**

Ce budget regroupe les activités dont la réglementation impose l'individualisation :

- le magazine municipal,
- la gestion des locaux du Centre Chorégraphique National, de la salle Pierre Aymé Touchard et de la salle des musiques actuelles,
- les locaux loués à des entreprises,
- le service mutualisé d'instruction des documents d'urbanisme.

Les activités comptabilisées dans ce budget annexe sont équilibrées par leurs recettes propres, ainsi que par une subvention du budget principal pour l'activité de magazine municipal.

En 2020, la subvention d'équilibre s'élève à 0,111 M€.

Le résultat de l'exercice 2020 pour ce budget annexe s'établit à 0,142 M€ en fonctionnement et à 2,307 M€ en investissement, y compris résultats antérieurs.